

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Allan J. MacEachen, today announced the conclusion of an Agreement between Canada and Portugal on fisheries matters. The Agreement was negotiated at meetings held in Ottawa in January and in March, 1976. The Canadian delegation was led by Mr. L.H.J. Legault, Director General, International Fisheries and Marine Directorate, Environment Canada. The Portuguese delegation was led by the Portuguese Ambassador to Canada, His Excellency Luiz Gois Figueira.

The Agreement, signed today in Ottawa by the Secretary of State for External Affairs and the Portuguese Ambassador to Canada, will come into force upon ratification. It sets out the terms and conditions that will govern continued fishing by Portuguese fishing vessels in areas to be brought under Canadian jurisdiction beyond the present limits of the Canadian territorial sea and fishing zones off the Canadian Atlantic coast. The Agreement will permit Portuguese vessels to fish in the area concerned, under Canadian authority and control, for resources surplus to Canadian requirements.

This Agreement is the fifth to be signed in recent months between Canada and nations having major fishing operations off the Canadian coast.

* * *

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a annoncé aujourd'hui qu'un accord a été conclu entre le Canada et le Portugal sur la question de la pêche. L'accord a été négocié lors de réunions tenues à Ottawa en janvier et en mars 1976. La délégation du Canada était dirigée par M. L.H.J. Legault, directeur général des pêches internationales et de la mer au ministère de l'Environnement; l'Ambassadeur du Portugal au Canada, S.E. Luiz Gois Figueira, présidait la délégation portugaise.

L'accord signé à Ottawa aujourd'hui par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et l'Ambassadeur du Portugal au Canada, entrera en vigueur à la date de sa ratification. Il expose les modalités qui régiront les futures activités de pêche des navires portugais dans les régions où s'étendra la juridiction canadienne, régions situées au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche canadiennes au large des côtes canadiennes. L'accord permettra aux navires portugais sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, de pêcher dans la région en question, une partie des excédents des ressources biologiques nécessaires aux besoins canadiens.

Cet accord est le cinquième à être signé ces derniers mois entre le Canada et les pays ayant des opérations de pêche importantes au large des côtes canadiennes.